**Engagements du bénéficiaire – COMMUNICATION**

**NATURE EN CHEMIN**

Outre ses engagements à assurer l’entretien des aménagements réalisés, le bénéficiaire s’engage à rendre compte du soutien financier qui lui est accordé par la Région Hauts-de-France, et à :

* mentionner à cet effet le soutien financier de la Région Hauts-de-France dans toute communication relative au projet ;
* le cas échéant, installer et rendre visible les éventuels supports de communication qui pourront être déployés par la Région dans le cadre de l’opération ;
* faire apparaître le logotype régional sur l’ensemble des documents, panneaux d’information et tous supports édités dans le cadre des opérations financées dans le cadre du présent dispositif et soumettre à la Région les maquettes des documents, panneaux… à son approbation avant édition ;
* associer la Région en amont des manifestations et évènements divers éventuels (conférence de presse, inauguration, …) organisées pour valoriser les actions conduites au titre du présent dispositif.

Il s’engage à faciliter les études menées par la Région ou ses partenaires, destinées à évaluer l’intérêt des aménagements et leur pérennité.

Le bénéficiaire s’engage à faciliter la diffusion et le porter à connaissance par la Région des opérations réalisées au titre du présent dispositif.

**Engagement du bénéficiaire**

Bénéficiaire :

Intitulé du projet :

Je m’engage à

* Communiquer sur la contribution du projet ci-dessus au dispositif « Nature en chemins » et à mentionner la Région dans tous les documents de communication diffusés dans le cadre de ce projet.
* Assurer la gestion et la pérennité du projet ci-dessus notamment en veillant à mettre en œuvre toutes les conditions visant à assurer le bon développement, la pérennité des plants et à terme les services écosystémiques attendus, notamment :
  + Une bonne adaptation des essences aux conditions pédoclimatiques ;
  + Une alimentation en eau réfléchie, notamment en milieu artificialisé (système de gestion eaux pluviales par infiltration à la parcelle…) ;
  + Un entretien adapté : une taille douce, pas de taille sévère ;
  + Une protection des plantations.

A le

Signature et cachet